

Bulletin d'adhésion 2024

(Bulletin valable par année civile)

Nom : _____ Prénom : _____

Organisation _____

Adresse : _____

N° téléphone : _____

Mél : _____

Montant de mon adhésion annuelle : . . . €

Choisissez, en rayant les autres mentions, votre type d'adhésion et votre catégorie (voir au verso) :

- Particuliers : participation libre
- Associations : participation libre
- Entreprises et entités à vocation économique : 50€
- Collectivités locales et territoriales : 100€

Membre bienfaiteur

Membre actif

Membre sympathisant

Règlement effectué en espèces, par chèque ou virement : _____ euros

Votre virement : Compte Crédit Agricole

IBAN : FR76 1390 6000 5700 1889 5768 496 Code BIC : AGRIFRPP839

En adhérant à l'association Pep's Trièves, je déclare avoir pris connaissance de l'objet de l'association et de ses statuts qui sont tenus à disposition au siège de l'association et accessibles en ligne sur notre site.

Fait à _____, le _____

Signature

Pep's Trièves

Bâtiment des Sagnes, route de Clelles, 38710 MENS Tél : 07 66 71 52 29 Mél : contact@peps-trieves.com

Notre site web : <https://peps-trieves.com>

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux : [Instagram.com/pepstrieves](https://www.instagram.com/pepstrieves) [Facebook.com/PepsTrieves](https://www.facebook.com/PepsTrieves)

Typologie et définition des adhérents

(Article 5 des statuts voté en Assemblée Générale Extraordinaire le 20 septembre 2022)

Peuvent être adhérents des personnes physiques et morales identifiées :

Adhérents / Membres actifs

Le statut de Membre actif nécessite un vote à la majorité simple du Conseil d'Administration qui n'a pas à justifier de sa décision. Les membres actifs : - soutiennent et peuvent s'impliquer dans les activités de l'association - disposent d'un droit de vote lors des Assemblées Générales - sont éligibles au Conseil d'Administration, à l'exception des salariés de l'association Pep's Trièves - peuvent effectuer des dons à l'association, selon le régime fiscal des dons en vigueur.

Adhérents / Membres bienfaiteurs

Sont membres bienfaiteurs les personnes qui souhaitent soutenir l'objet et le projet de l'association sans s'impliquer dans son fonctionnement. Les membres bienfaiteurs : - s'acquittent d'une cotisation supérieure à celle des membres actifs - n'ont pas de droit de vote lors des Assemblées Générales - ne sont pas éligibles au Conseil d'Administration - peuvent effectuer des dons à l'association, selon le régime fiscal des dons en vigueur.

Adhérents / Membres sympathisants

Ils soutiennent l'association sans s'impliquer dans son fonctionnement - n'ont pas de droit de vote lors des Assemblées Générales - ne sont pas éligibles au Conseil d'Administration.

Pep's Trièves

Bâtiment des Sagnes, route de Clelles, 38710 MENS Tél : 07 66 71 52 29 Mél : contact@peps-trieves.com

Notre site web : <https://peps-trieves.com>

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux : [Instagram.com/pepstrieves](https://www.instagram.com/pepstrieves) [Facebook.com/PepsTrieves](https://www.facebook.com/PepsTrieves)